

## Où sont-ils ? Où étaient-ils... ?

Dans son dernier tract, le groupe municipal "Notre bien commun" revendique son opposition à la mairie. Ainsi, son virage à 180 degrés d'allié majoritaire à groupe d'opposition, est entériné publiquement.

Sa demande bruyamment orchestrée d'un référendum sur le regroupement des services de la mairie aux communs du château en est la dernière manifestation. Ils sont donc dans l'opposition, ces élus, mais où étaient-ils lorsqu'ils ont signé un programme commun prévoyant cette réhabilitation patrimoniale.

Ils étaient pourtant là, lorsqu'ils ont approuvé le projet en 2020 au bureau municipal lors de sa présentation aux agents. En revanche, ils étaient absents lors de la visite patrimoniale spécialement destinée aux élus. À la visite du 18 septembre ouverte à tous les citoyens (journée du patrimoine), ils n'étaient pas là non plus. Cela leur aurait permis de visiter les sites concernés et d'échanger sur ce projet.

Ont-ils eu et lu le dossier chiffré et détaillé de 8 pages distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la ville, à 4500 exemplaires ?

On en doute à lire les contre-vérités assénées sur un projet qui a déjà 2 ans, résultat d'études et de nombreuses consultations de la population, des élus et des agents.

Ce qui est certain, c'est que loin de travailler pour les Pénivauxois, ils n'ont jamais cessé d'être en campagne.

Lorsque les citoyens veulent réagir, ils le font sans attendre les groupes d'oppositions comme ils l'ont fait pour s'opposer à la prison. La démocratie appartient à tout le monde et les Pénivauxois le savent.

Henri de Meyrignac et l'équipe majoritaire  
"Vaux-le-Pénil, Notre Avenir, Ensemble".

## Vaux-le-Pénil exemplaire

Notre commune peut compter sur un tissu associatif solidaire particulièrement actif : Le Comité de Parrainage des Anciens depuis plus d'un demi-siècle, Familles Laïques depuis plus de 20 ans et le Droit Au Logement (DAL) plus récemment mènent, pour ne citer qu'eux, chacun à son niveau et avec ses moyens des actions concrètes et utiles pour nos concitoyens isolés, fragiles ou en difficulté. L'actualité récente a montré, s'il le fallait, l'importance essentielle de l'engagement de leurs bénévoles lorsque la crise sanitaire a rendu plus compliquée encore la vie de nombreuses personnes.

La création récente d'une Conférence Saint-Vincent de Paul (association reconnue d'utilité publique sur le plan national) sur Vaux-le-Pénil et Livry-sur-Seine vient renforcer l'esprit solidaire qui souffle sur notre commune. Ses créateurs se sont fixés trois objectifs principaux : visites à domicile ou en institution de personnes isolées, création d'une banque alimentaire et actions d'aide sociale d'urgence. Souhaitons que le CCAS de notre commune soit enfin doté des moyens humains supplémentaires qui permettront de mieux accompagner cette implication en faveur des personnes fragiles.

En cette fin d'année, traditionnellement festive, leurs actions seront particulièrement bienvenues et appréciées.

Nous vous souhaitons de passer de très agréables fêtes de fin d'année près de ceux qui vous sont chers tout en restant vigilants au respect des gestes de prudence sanitaire.

N. BEAULNES-SERENI, J-M. JUDITH,  
P. ESPRIT, L. VANSLEMBROUCK, A. MICHEL,  
S. VALENTE et D. GAVARD  
"Vaux-le-Pénil notre ville, notre vie!"  
vlp2020.nv@gmail.com / 06 36 18 05 52  
vlpnv.wordpress.com

## Projet de transfert de la mairie: la parole aux citoyens !

Lancée le 2 novembre dernier, et annoncée dans notre dernière tribune, la pétition pour réclamer un référendum local sur le projet de transfert de la mairie a **déjà recueilli plus de 290 signatures. En deux mois la consultation de M. le Maire avait recueilli 142 réponses favorables.**

Jamais évoquée au cours de la campagne électorale de mars-juin 2020 cette question d'un déplacement de l'hôtel de ville, maison commune des citoyens, vers les communs du château interroge légitimement les habitants. Chiffré à 4 millions d'euros, ce transfert ne peut se faire en catimini, dans le dos des citoyens. Les associations actives depuis des années dans les communs du château sont mises devant le fait accompli et aucune solution de relogement satisfaisante ne leur a été, pour l'heure, proposée. **Quelque soit la position de chacun sur le sujet un large débat contradictoire, où tous les éléments soient mis sur la table, doit pouvoir avoir lieu.** Les Pénivauxois et Pénivauxoises pourront alors trancher en conscience. La démocratie est toujours la solution.

Les Communs du château ont-ils vocation à devenir une nouvelle mairie? Peuvent-ils se transformer en espace dédié aux associations et peut-être à l'écologie ? La jeunesse ne pourrait-elle pas aussi investir les lieux ? **Le débat est encore la solution! Nous y sommes prêts. Et vous M. de Meyrignac ?**

J. GUERIN, A. BOULET, A. BOUTET,  
V. ZACCARDO

plus d'infos et pour signer la pétition:  
vauxlepenil-notrebiencommun.fr  
Mail: vlp.notrebiencommun@gmail.com

## Des prix qui flambent, des chiffres qui donnent le vertige...

Les tarifs réglementés du gaz ont augmenté de 75,7% depuis 2004, ceux de l'électricité de 40% depuis juillet 2007. Le prix des carburants à la pompe a atteint un niveau record, supérieur à celui de 2018.

Avec cette note exorbitante pour l'énergie, nombre de ménages ne s'en sortent pas et l'augmentation des coûts représente une nouvelle dégradation de la qualité de vie. Près de 3,5 millions de familles, dont des familles pénivauxoises, se retrouvent en situation de précarité énergétique. Selon une enquête Elabe, la préoccupation du pouvoir d'achat est plus que jamais la priorité des français (+ 12 points par rapport à juillet).

Le chèque gouvernemental « énergie » de 100 € est très insuffisant. Il aurait fallu des mesures radicales comme le gel immédiat des tarifs de l'énergie et le retour à des coûts supportables. **Il existe dans notre commune un service d'action sociale qu'il ne faut pas hésiter à contacter en cas de difficultés.**

Des municipalités communistes, Dieppe ou de Mitry-Mory, ont eu le courage politique de prendre un arrêté symbolique déclarant le gel des tarifs de gaz et d'électricité. Cet arrêté est rejeté par les préfetures car il n'est pas de la compétence des communes de fixer le prix du gaz et de l'électricité mais explique que l'Énergie est un droit pour vivre dignement. Cela a-t-il été un déclencheur mais EDF vient d'annoncer la fin des coupures d'électricité pour impayés ?

Patricia Rouchon, Viviane Janet,  
Jean-Louis Masson  
« Vaux-le-Pénil humain, citoyen et solidaire » groupe soutenu par le PCF